



Deposition forcée sous l'alcool

Par **jameussse**, le **02/02/2014** à **09:57**

Bonjour,

je vais essayer d'exposer la situation de façon brève.

Un ami a moi as été obligée de faire une déposition sous l'emprise d'alcool. Cette déposition as pour but de m'enfoncer.

L'agent a taper lui même la déposition et a exigée que mon ami la signe, heureusement il ne la pas fait, par contre il en as fais refaire une autre dans laquelle des points important ont été "oublié".

Ex : selon sa déposition se serai moi qui serai partit agresser un officier de police en civil, alors que c'est bien lui qui est venu vers moi pour me prendre a la gorge et me frapper alor que j'eter complètement paniquer car un ami a moi c'est fais fauché sur la route et été complètement en sang. il ne voulais pas que je l'approche pour lui demander se qu'il c'eter passé. Louche sachant qu'on été 5minute derrière et que la seul voiture qui est passé et celle de la police...

sa fais une grosse différence, sans compter que plein d'autre élément ne paraisse pas, comme le passage a tabac a l'arrière de leur voiture, je précise que j'étais sur le dos, menottée...

Que faut t'il faire pour faire changer la déposition, du au fait qu'il n'avais pas as faire une déposition bourré, sachant qu'il ne l'ont pas fait soufflé.

Car évidemment avec la fatigue et l'alcool, il est impossible de faire un déposition correct et

précises. Surtout si c'est le greffier qui vous la tape !

Voilà il s'agirait d'un vice de procédure, mais quelle sont les délais, comment faut t'il procéder ? je ne trouve rien de très précis sur internet. En espérant avoir été le plus clair possible.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

PS: a 24ans c'est mon premier litige avec les autorité, je vous avoue que j'ai un grand dégoût et une haine profonde qui s'installe peut a peut...